

Rouen, lundi 30 mai 2022

La Métropole Rouen Normandie, Enedis et EDF signent un nouveau contrat de concession au cœur des enjeux écologiques pour 20 ans

La Métropole Rouen Normandie, Enedis et EDF s'engagent pour 20 ans dans un nouveau contrat de concession pour la distribution d'électricité prévoyant sur cette durée 260 millions d'euros d'investissement notamment pour moderniser le réseau de distribution d'électricité, afin de maintenir la qualité de fourniture et notamment la durée moyenne annuelle de coupure en deçà de 30 minutes. Les travaux prévus doivent permettre d'accompagner le défi de la transition énergétique du territoire et son adaptation au changement climatique. La Métropole et Enedis signent par ailleurs une convention relative à la transition écologique et sociale, qui permettra de participer au financement d'actions contribuant à la mise en œuvre du volet "Energie" du PCAET de la Métropole, à hauteur de 300 000 euros par an sur 5 ans, sur la base d'une liste de projets sélectionnés chaque année conjointement par l'exécutif métropolitain et Enedis : autoconsommation collective, bornes de charge électrique, outils dédiés à la maîtrise de l'énergie, communauté énergétique citoyenne...

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Marie Atinault, Vice-Présidente en charge des transitions et innovations écologiques et Nicolas Amice, Conseiller métropolitain délégué en charge de la gestion des réseaux énergétiques : « Nous avons signé un accord majeur avec Enedis et EDF : un nouveau contrat de concession de la distribution d'électricité sur 20 ans, prévoyant 260 millions d'euros d'investissement. Ce contrat doit notamment permettre de moderniser le réseau et de l'adapter aux défis de la transition énergétique et du changement climatique : accueil des productions nouvelles d'énergies renouvelables, en permettant le développement industriel et les nouveaux usages de l'électricité notamment l'électromobilité, en réduisant de 80% les coupures liées aux inondations de clients non inondés lors de crues centennales et en sécurisant la distribution des secteurs sensibles aux tempêtes... Nous signons par ailleurs avec Enedis une convention relative à la transition écologique et sociale qui permettra à Enedis de s'engager dans le nouveau Service public Énergies Métropole Rouen Normandie que nous avons déployé. Nous nous accorderons chaque année sur des projets hautement stratégiques pour l'attractivité du territoire et la transition social-écologique ».

Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis : « Je me félicite que dans le prolongement des engagements du contrat de concession, notamment en matière d'investissements, nous ayons réussi à conclure une convention de transition sociale et écologique ambitieuse, afin d'accompagner, en particulier les actions du « STERN » (Service public de la Transition Énergétique) de la Métropole de Rouen Normandie. Par ailleurs, dans le cadre de notre Projet Industriel & Humain 2020-2025, nous prenons également des engagements en matière de RSE sur le territoire métropolitain : électrification de la flotte de véhicules Enedis, réduction de l'empreinte carbone des chantiers, achats responsables.... Pour Enedis, ces engagements sont indissociables de la transition écologique ».

Mathias Povse, Directeur d'EDF Commerce Nord-Ouest : « Je tiens à saluer le travail mené avec la Métropole de Rouen Normandie qui fait de la mission de service public d'EDF une réalité en faveur des habitants de la métropole rouennaise. Au-delà de la fourniture d'électricité au tarif réglementé, il offre aux usagers une véritable maîtrise de leurs factures, à travers un pilotage des usages et doit permettre un accompagnement fort de la précarité énergétique. Notre volonté : que l'énergie ne soit pas un facteur aggravant d'une situation de précarité. Chacun doit pouvoir, dans sa vie de tous les jours, bénéficier de ce bien de première nécessité : l'électricité, qui est aussi le principal vecteur de la décarbonation de nos territoires. »

Les principaux éléments de l'accord entre la Métropole Rouen Normandie, Enedis et EDF pour les 20 prochaines années un programme d'investissements pour garantir aux 500 000 habitants de la Métropole un service de qualité sur le contrat de concession sont :

- Un exercice de l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau par le concessionnaire, exception faite des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole,
- Une perspective globale d'investissement sur la durée du Contrat (20 ans) estimé à 117 M€ dédiés à la modernisation des ouvrages,
- Un Schéma Directeur des Investissements dont les ambitions sur la durée du contrat devront permettre :
 - D'accompagner le développement économique et la transition écologique du territoire,
 - De renforcer la desserte par la création et/ou le renforcement de postes sources ou du réseau HTA (moyenne tension), en fonction de leur justification économique et au regard du descriptif des projets, notamment dans les zones suivantes :
 - à l'est (Boos, La Neuville-Chant-d'Oisel),
 - à l'ouest (Yainville, Anneville-Ambourville),
 - en zone dense (Bois-Guillaume, zone industrielle et portuaire - Rive Gauche),
 - D'étudier les opportunités à mettre en œuvre des changements de tension 15 à 20 KV, notamment pour Rouen Rive Droite...
 - D'améliorer la résilience du territoire vis-à-vis du risque crue en visant à porter à 80 % la réduction du nombre de clients coupés non inondés lors d'une crue centennale
 - De maintenir la qualité de fourniture et l'état du patrimoine dans la durée en visant un critère de coupure moyen inférieur à 30 min (hors coupure du réseaux RTE et aléas climatiques) en :
 - Renouvelant et fiabilisant le réseau HTA aérien nu sur 120 km, en particulier dans les zones suivantes : la boucle de la Seine desservant Jumièges, Yainville, Anneville-Ambourville, et l'est de la Métropole, Boos, Montmain, La Neuville-Chant-d'Oisel
 - Renouvelant le réseau HTA souterrain, en priorisant sur les canalisations incidentogènes (50 %, soit 130 km)
 - Éradiquant la totalité du réseau aérien BT en fils nus sur la durée du contrat, en renouvelant en travaux délibérés 70 % (soit 280 km) du réseau BT fils nus, c'est-à-dire hors travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole
 - Renouvelant les équipements des postes HTA / BT (Basse tension) tout en poursuivant la fiabilisation de l'inventaire des équipements présents dans les postes HTA / BT avec l'ambition de produire un inventaire des équipements sur les deux premiers PPI
 - Fiabilisant les colonnes montantes notamment celles dont la mise en service est antérieure à 1975 et de technologie à risque (Fonte, Bois, « Pascarel », Métallique)
- Une perspective globale d'investissement de 81 millions d'euros couvrant la période 2022-2026 ; le concessionnaire s'engageant sur le premier PPI à investir 25 millions d'euros pour le renforcement, la résilience et la fiabilisation, dont 13 millions d'euros soumis à séquestre,
- Des actions pour lutter contre la fracture numérique en particulier pour les publics les plus précaires
- Une participation au financement de l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement de 300 000 euros par an sur 5 ans (participation de 40 à 50 % des coûts engagés par la Métropole) avec une enveloppe supplémentaire de 150 000 € soumise au renouvellement lors de ces opérations de 80 % en linéaire de réseau dit « fil nu » (antérieur à 1980) essentiellement en place sur les communes urbaines de la Métropole en particulier de la 1ère couronne autour de Rouen et la rive sud, enfin une participation complémentaire de 200 000 € pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement afin de prendre en compte la période sans convention

Au-delà de ce nouveau Contrat de concession sur 20 ans, Enedis s'engage à :

- Signer sa première Convention Transition Sociale et Écologique avec la Métropole, lui permettant de participer au financement du Service public Énergies Métropole Rouen Normandie à hauteur de 300 000 euros par an sur 5 ans, sur la base d'une liste de projets sélectionnés chaque année conjointement par l'exécutif métropolitain et Enedis (auto-consommation collective, bornes de charge électrique, outils dédiés à la maîtrise de l'énergie...),
- Préparer l'implantation de sa future Agence de Conduite Régionale sur la Métropole, sur le site du Madrillet. Adossé à cette agence, Enedis propose la construction d'un showroom dédié à la transition écologique au sein duquel des animations à destination du public et des professionnels pourront être organisées,

- Contribuer aux échanges et réflexions à venir dans le cadre de l'élaboration du premier plan d'adaptation au changement climatique de la Métropole.

La fourniture d'électricité par EDF aux clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente

Au titre du contrat de concession, EDF intervient exclusivement auprès des clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente. EDF propose un service client certifié par l'AFNOR « Relation Client en France », qui conjugue les canaux digitaux et téléphoniques pour s'adapter aux attentes des usagers. Le service repose notamment sur un réseau national de Centres de Relations Clients labellisés RSE.

EDF propose aux 140 592 clients au Tarif Bleu dans la Métropole Rouen Normandie des conseils pour les aider à maîtriser leurs consommations et factures. EDF reste très engagé dans la lutte contre la précarité énergétique. EDF fait en particulier la promotion du chèque énergie auprès des acteurs sociaux du territoire de la Métropole Rouen Normandie et est engagé à via 22 conventions avec des CCAS des communes de la métropole rouennaise en 2022. Depuis plus de 20 ans, EDF travaille aux côtés des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des acteurs sociaux autour de 3 axes : conseiller et accompagner au quotidien les clients en situation de précarité grâce à des équipes dédiées, aider au paiement des factures avec le Fond Solidarité Logement et le chèque énergie mis en place par les pouvoirs publics et promouvoir la maîtrise de l'énergie et la rénovation de l'habitat.

A propos



La Métropole Rouen Normandie regroupe les 71 communes de la Métropole et est propriétaire des réseaux d'électricité, elle assure le contrôle des activités et missions des concessionnaires en ce qui concerne la fourniture et la distribution d'électricité sur son territoire.



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle innove, développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24 et 7j/7 et l'ensemble des interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la commercialisation et de la gestion du contrat d'électricité.



Dans le cadre du contrat de concession, EDF est le fournisseur d'électricité aux clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente (Tarif Bleu). La qualité du service rendu par EDF repose sur la complémentarité entre le numérique et l'humain avec notamment un réseau national de centres de relations clients, soit 5 000 conseillers clients tous basés en France. EDF aide ses clients à maîtriser leurs consommations et leurs factures, avec une attention particulière pour ceux en situation de précarité énergétique.